



SNT-CGT- Trésor Paris SNADGI-CGT impôts Paris Centre, Est, Nord, Sud, DRESG

**Le 7 mars 2006, jeunes, salariés du public et du privé,
tous ensemble, en grève et en manifestation,
pour le retrait du CPE, le maintien du Code du travail,
des conventions collectives et du statut.**

Après l'apprentissage à 14 ans, le contrat première embauche, lié aux lignes directrices pour l'emploi de l'Union Européenne, permet, pendant une période de deux ans, **un licenciement sans justification** pour les moins de 26 ans.

Il constitue, avec le contrat nouvelle embauche (qui a valu de premières condamnations d'entreprises aux prud'hommes pour licenciement abusif) et autres contrats aidés, une destruction du Code du Travail.

De plus, l'indemnité de licenciement est inférieure à celle prévue pour les CDD. L'allocation chômage n'est que de 17 Euros supérieure au RMI ; elle est versée pendant 2 mois pour le jeune en CPE sous condition d'un minimum de 4 mois d'activité. L'employeur bénéficie en outre d'exonérations de cotisations sociales pour une période de trois ans. Un jeune pourra passer de CPE en CPE et se retrouver ainsi en situation de précarité permanente.

L'employeur pourra à sa guise licencier un jeune et en embaucher un autre en CPE.

Généralisation de la précarité, bâillonnement de la jeunesse et tentative de mise au pas du salariat sont les véritables objectifs du gouvernement, afin de servir les intérêts du patronat.

Dans la fonction publique d'Etat, la précarité se développe : le non-titulariat représente, en cumulant les effectifs des ministères, des Etablissements publics administratifs, des emplois aidés, un total de 430 000 salariés. Ce nombre, qui ne prend pas en compte les non-titulaires rémunérés sur crédits et sur des besoins permanents, représente déjà 17 % des effectifs de la fonction publique d'Etat. De surcroît, l'emploi de stagiaires – non rémunérés par définition – par les ministères et les emplois publics, au-delà de trois mois et dans des conditions de travail inadmissibles, s'amplifie. L'introduction dans la Fonction Publique des « pactes juniors » (emplois à durée déterminée et sous payés) constitue le pendant du CPE du privé.

Pourquoi les jeunes, nos enfants, n'auraient-ils pas droit à un vrai travail, un vrai salaire ?

Villepin ne cache pas son intention, conformément aux volontés du MEDEF, d'aller vers un contrat de travail unique pour tous les salariés qui mettrait définitivement fin au contrat à durée indéterminée et donc au code du travail et à toutes les garanties contenues dans les conventions collectives et les statuts. Les statuts des fonctionnaires sont donc également dans la ligne de mire, leur maintien serait très difficile à obtenir, au regard d'un principe de précarité qui prévaudrait dans le secteur privé. Au nom de l'égalité, nous assisterions à coup sûr, à un alignement vers le bas, comme pour les retraites.

Dans le prolongement de l'appel ferme à la grève des syndicats CGT nationaux du Trésor (SNT-CGT) et des Impôts (SNADGI-CGT), des Fédérations des Finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA,

**POUR L'ABROGATION DU CPE, DU CNE, DU PACTE JUNIOR,
POUR LA DEFENSE ET L'AMELIORATION DU CONTRAT DE TRAVAIL ,
DES GARANTIES COLLECTIVES ET DE NOS STATUTS,**

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 7 MARS 2006

**POUR ALLER MANIFESTER A 14h30 DE REPUBLIQUE A NATION, A L'APPEL DE LA
CGT, DE LA FSU, DE FO, DE LA CFDT, DE L'UNSA, DE LA CFTC, DE L'UNL ET DE
L'UNEF !**